Guide pratique du scolaire

L'ADEME Pays de la Loire, avec le soutien de la région, t'invite à participer à la cinquième édition du Défi Mobilité qui se déroulera du 22 au 28 mai 2023.

Durant cette semaine, relève le défi de venir à l'école autrement qu'en voiture individuelle. Viens à pied, en vélo, en trottinette, en skate ou bien en transport en commun. Si tu habites loin, tu peux venir en covoiturage. Tu peux t'organiser avec tes camarades pour venir ensemble en vélo ou à pied.

Qu'est-ce que le Défi Mobilité et pourquoi participer ?

Le but du jeu est d'inciter un maximum d'élèves de ton établissement à se rendre à l'école avec un mode de déplacement écomobile. L'établissement gagnant sera celui qui comptera le plus de participants. Tu peux choisir de participer sur une ou plusieurs journées.

En utilisant un mode de déplacement écomobile pour me rendre à l'école, je fais également un geste pour l'environnement et pour ma santé.

Comment je participe ?

Mon établissement s'inscrit au défi - Dès maintenant

Une fois mon établissement scolaire inscrit au défi, l'enseignant référent va noter le(s) mode(s) de déplacement que j'utilise sur une semaine type et les renseigner sur le site de l'événement (www.defimobilite-paysdelaloire.fr).

Cela permettra de calculer une fois le défi terminé, le taux de participation de mon établissement ainsi que le taux de report modal.

Je participe au défi - Du 22 au 28 mai 2023

Je réalise le défi sur les jours que j'ai choisis, en discute avec mes amis, professeurs et parents. Le référent de mon établissement note mes jours de participation et complète mon trajet sur le site du défi.

Je peux également mettre en place des ateliers et/ou des actions sur le thème des déplacements avec mon école avant, pendant ou après le défi.

Le Défi Mobilité est un moment convivial alors je profite de l'événement pour m'amuser, rigoler et découvrir de nouvelles mobilités.